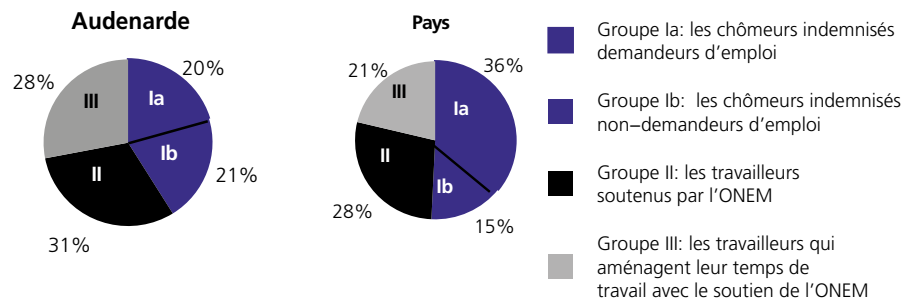


Bureau du chômage: Audenarde



DIRECTEUR:

Martine MAERTENS
jusqu'au 31.10.2012

NOMBRE D'AGENTS*: 38

NOMBRE EN EQUIVALENTS

À TEMPS PLEIN: 31

ADRESSE:

Bergstraat 5
9700 Audenarde
Tél. 055 23 51 30
Fax 055 31 98 90
Email:

martine.maertens@onem.be

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
- Population en âge de travailler ¹	77 640	1,1
- Assurés contre le chômage ²	41 365	1,1
- Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage ³	38 693	1,2
- Taux du chômage ⁴	5,7	
Activation du comportement de recherche d'emploi	Nombre	% par rap. au pays
- Nombre de différents demandeurs d'emploi informés	2 703	0,5
- Nombre total d'entretiens menés jusqu'au 31.12.2012 ⁵	3 220	0,4
- Suspensions et exclusions ⁶	83	0,5
Vision globale 2012	Nombre/ Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	21 287	0,9
Décision de non-admissibilité au droit aux allocations⁷	209	0,7
Dossiers litiges achevés	1 294	0,8
Contrôles achevés⁸	2 596	3,0
Sanctions notifiées au cours de l'année⁹	524	0,7
Montants des paiements introduits par les OP		
(chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2011	76,4	0,9
2012	78,3	0,9
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	1,3	0,6
Montants récupérés / reçus - en millions d'EUR	0,6	0,8
Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2012)	Nombre	% par rap. au pays
• Les chômeurs indemnisés		
Hommes	3 054	0,9
Femmes	2 508	0,9
Total	5 562	0,9
Dont:		
- CCI inoccupés inscrits comme DE		
Hommes	1 320	0,6
Femmes	1 170	0,6
Total	2 490	0,6
Après un emploi à temps plein	2 079	0,7
Ayants droit à des allocations d'attente	411	0,4
Travailleurs ayant charge de famille	516	0,4
Isolés	489	0,5
Cohabitants sans charge de famille	1 484	0,8
Moins de 25 ans	328	0,6
25 à 50 ans	1 425	0,6
50 ans et plus	737	0,7
Moins d'1 an	1 118	0,7
1 à 2 ans	417	0,6
2 ans et plus	955	0,5
- DE inoccupés après un emploi à temps partiel volontaire	187	0,7
- Chômage avec complément d'entreprise à temps plein sans dispense de l'inscription comme DE	44	1,0
- Non-DE inoccupés, dispense pour difficultés sociales et familiales	89	1,1
- Non-DE inoccupés, chômeurs âgés	757	1,0
- Chômage avec complément d'entreprise à temps plein avec dispense de l'inscription comme DE	1 994	1,8

* à l'exclusion des agents ALE.

**Profil des personnes indemnisées
(moyennes annuelle 2012)**

		Nombre	% par rap au pays
• Les travailleurs soutenus par l'ONEM¹⁰			
	Hommes	2 515	1,2
	Femmes	1 551	1,0
	Total	4 066	1,1
Dont:			
-	Chômeurs temporaires	2 493	1,5
	<i>dont suspension pour employés</i>	27	1,8
-	Gardien(ne)s d'enfants	58	1,8
-	Vacances-jeunes	48	1,8
-	Vacances seniors	2	1,1
-	Période non rémunérée dans l'enseignement	29	0,8
-	Soins d'accueil	1	1,4
-	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droits et AGR	371	0,7
-	Chômeurs complets avec dispense ALE	22	1,6
-	Mesures d'activation, ciblées sur les chômeurs qui s'engagent à l'étranger	0	0,0
-	Mesures d'activation, ciblées sur les jeunes chômeurs	5	1,4
-	Mesures d'activation, ciblées sur les chômeurs âgés	242	1,2
-	Mesures d'activation, ciblées sur la formation des chômeurs: études	144	0,7
-	Mesures d'activation, ciblées sur la formation des chômeurs: formation profess.	162	0,9
-	Allocations comme subventions salariales ciblées ou non sur les chômeurs de longue durée et/ou peu scolarisé	484	0,7
-	Complément de garde d'enfants	7	0,5
-	Mesures d'activation, ciblées sur l'encouragement des chômeurs pour s'installer comme indépendant	0	0,0
• Les travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec le soutien de l'ONEM			
	Hommes	1 197	1,4
	Femmes	2 587	1,4
	Total	3 784	1,4
Dont:			
-	Prépension à mi-temps	11	1,6
-	Interruption de carrière, interruption complète	64	1,1
-	Interruption de carrière, réduction de prestations	923	1,4
-	Congé parental, soins palliatifs et assistance médicale	956	1,5
-	Crédit-temps, interruption complète	64	0,9
-	Crédit-temps, réduction de prestation	1 766	1,4
• Allocation de licenciement		35	1,0
• Attestations			
Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		3 721	0,8
Autres attestations		1 799	0,7
Total		5 520	0,8

¹ Population au 1^{er} janvier 2012 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

² Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2011. Ils comprennent:

- les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2011 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);
- les CCI demandeurs d'emploi inoccupés et les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi, payés en juin 2011 (source ONEM);
- le travail frontalier sortant au 30 juin 2011; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

³ Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2011 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

⁴ Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés et les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi, payés en juin 2012 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2011 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

⁵ Le "nombre total d'entretiens menés" concerne le nombre total des 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} entretiens depuis l'instauration de la mesure jusqu'au 31 décembre 2012.

⁶ Sans 1) les exclusions sur la base des articles 70,1 à 70,6, qui déterminent que l'intéressé(e) n'est exclu(e) qu'au moment où il (elle) prend les mesures nécessaires pour être en règle avec la procédure et 2) les exclusions parce que l'intéressé(e) renonce volontairement au droit aux allocations. Les sanctions qui mènent à une réduction de l'allocation sont toutefois reprises.

⁷ Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

⁸ Les contrôles concernant les dossiers qui sont de la compétence des BC de Boom sont, depuis 2008, effectués respectivement par les services de contrôle des BC de Malines.

⁹ Chômeurs sanctionnés d'une exclusion effective sans sursis ou avec sursis partiel, pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration, travail ou revenu non déclaré, ou suite à un chômage de longue durée (application de l'article 80).

¹⁰ Définitions de ces (sous-)groupes d'allocation de l'ONEM: voir note site internet "Statistiques – définitions des ayants droit".